

POLE URGENCES

Chef de pôle :

Dr T. ROUPIOZ

N° RPPS : 10003095469

Urgences Filière courte :

Médecin Responsable Structure Interne : Anamnèse :

Dr C. THIVOLLE-CAZAT

N° RPPS : 10004034251

SAU A :

Dr C. ABRIC

N° RPPS : 10004025457

Accueil :

Dr M. RANDRIANOSOLO

N° RPPS : 10005196976

Urgences Filière longue :

Médecin Responsable Structure Interne :

Dr. E.SALICARI

N° RPPS : 10003112777

SAUV :

Dr M. LUME

N° RPPS : 10100474310

SAU B :

Dr D. LACROIX

N° RPPS : 10100182418

UHCD :

Dr L. QUAY

N° RPPS : 10100177616

Urgences SAINT-JULIEN :

Dr. A. MICHALON

N° RPPS : 10100455913

Secrétariat SAINT JULIEN (08h - 16h) :

☎ 04.50.49.65.83

siu.secrariat_urgences@ch-annecygenevois.fr

Secrétariat ANNECY (08h - 16h) :

☎ 04.50.63.66.01

Fax : 04.50.63.61.61

sau.secr@ch-annecygenevois.fr

CODE FINES : 740000237

Cher confrère,

Le 24/09/2020

M [REDACTED] a été examiné(e) dans le Service d'Accueil des Urgences, le 22/09/2020 à 13:06.

MT : Dr B [REDACTED]

Enfant Mis en centre (village du fier) suite à décision de justice

Décision de justice d'éloignement de sa mère

Ne sait pas si il a déjà vu un psychologue ou un psychiatre

Venu avec ambu suite à crise d'angoisse. Était au collège, aurait fait une crise d'angoisse suite à une décision de placement

L'enfant semble être contre cette décision de placement

Pas d'idées suicidaires, pas d'ATCD de passage à l'acte

Angoisse ++ suite à la décision d'éloignement de sa mère.

L'examen clinique retrouve :

22/09/2020 13:43 : Poids : 52.4 kg

Taille : 162 cm

Pouls : 112 bts / min le 22/09/20 à 13:19

PAS Gauche : 149 mmHg le 22/09/20 à 13:19

PAD Gauche : 84 mmHg le 22/09/20 à 13:19

Température : 37.4 °C le 22/09/20 à 13:19

Saturation O2 : 96 % le 22/09/20 à 13:19

Se dit en souffrance psychologique

Le papa aurait violé l'enfant en 2016 d'après les dires de la maman et de l'enfant.

La famille aurait subi une expertise psychiatrique : décision d'éloignement confirmée.

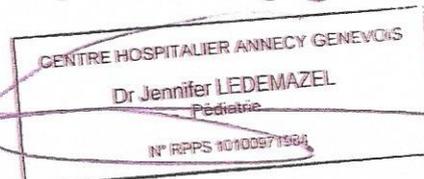
22/09/2020 14:18 : Avis PSYCHIATRIQUE : pas d'indication réelle d'hospit. Pb social ++

Voit avec ASSISTANTE SOCIALE et nous re-contacte

En conclusion : crise d'angoisse, pas d'indication d'hospitalisation ce jour.

Confraternellement.

Dr LEDEMAZEL



Avis spécialisé du 22/09/2020, signé (Dr SYLVIE FEDIDA-NIVON)
Auteur: Dr SYLVIE FEDIDA-NIVON, GRANDS ENFANTS HC ACY

AVIS SPECIALISE (Pédopsychiatrie) DU 22/09/2020

Motif de la demande:

Crise d'angoisse, évaluation

Détails de l'avis:

Dr MALLEY Charles (pédopsychiatre intérimaire)

Jeune vu aux urgences sur demande des pédiatres :

Accompagné par psychologue et éducatrice de l'ASE au SAU suite à une crise d'angoisse en lien avec l'annonce ce matin de la mise en oeuvre d'une décision de placement judiciaire.

ATCD : Notion de TSA, serait suivi par ergothérapeute, psychologue, orthophoniste.

Vivait avec sa mère et sa grand mere maternelle.

Notion de situation familiale complexe, avec séparation des parents peu après la naissance, et refus rapporté de la mère que Shawn voit son père par la suite.

Suivi éducatif depuis plusieurs années.

Décision le 20/07 de placement judiciaire après expertise psychiatrique de la famille. [REDACTED] n'était pas présent.

Devant une opposition de la mère à la décision de placement (Mme aurait contesté juridiquement le jugement), décision de l'ASE de venir chercher [REDACTED] ce matin au collège pour mettre en oeuvre le placement.

Opposition de [REDACTED] à cette décision, crise d'anxiété l'ayant conduit aux SAU.

A l'entretien :

Calme, pas opposant à l'entretien, anxiété perceptible, [REDACTED] est en larmes. Difficultés de communications (langage, persévérations) en lien potentiel avec TSA, mais capacité d'échange et bonne compréhension.

[REDACTED] nous explique refuser le placement, évoque une séparation insupportable avec sa mère (décrit leur relation comme fusionnelle). Dit qu'il s'inquiétait d'une séparation mais ne savait pas que le placement serait effectif aujourd'hui, n'avait par ailleurs jamais rencontré les personnes venues le chercher. Incompréhension de la décision. Evoque un "bouleversement".

Nous lui confirmons que la décision n'est pas modifiable. Dit ne pas savoir où il va aller, ce qui semble majorer l'anxiété.

Proposons de le revoir vendredi pour qu'il nous explique le déroulement des premiers jours au foyer, ce qu'il accepte. Semble peu à peu plus accessible à notre discours, écoute nos explications sur la suite.

Au total :

Crise d'angoisse réactionnelle à une décision de placement dans une situation familiale complexe, chez un jeune fragile. Pas d'indication immédiate à une hospitalisation. Prévenons les accompagnants qu'en cas d'opposition active +/- de mise en danger, il serait nécessaire de raccompagner Shawn au SAU.

